

SAS NORGUET, DE CARCARADEC, JOMBART

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

18, rue Drouot – 75009 PARIS - Tel : (33) 01.58.56.21.21

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023**

**ASSOCIATION « AVANT-GARDE DE SAINT DENIS »
4 AVENUE DE STALINGRAD
93200 SAINT DENIS**

SAS NORGUET, DE CARCARADEC, JOMBART

18, rue Drouot
75009 PARIS

Tél : (33) 01.58.56.21.21

SAS NORGUET, DE CARCARADEC, JOMBART

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

18, rue Drouot - 75009 PARIS - Tel : (33) 01.58.56.21.21

**Association « Avant-Garde de Saint Denis »
4 avenue de Stalingrad
93200 SAINT DENIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2023**

Aux membres adhérents de l'Association « Avant-Garde de Saint Denis »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « Avant-Garde de Saint Denis » relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

➤ *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

➤ *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nos travaux ont notamment porté sur le respect des règles de séparation des exercices s'agissant des opérations développées par votre Association, la comptabilisation des produits et des subventions.

Nous avons pris en considération l'activité de votre Association et avons cherché à nous assurer notamment, au vu des éléments de l'annexe aux comptes annuels, et notamment du chapitre « Informations relatives au bilan », que les éléments de bilan étaient bien évalués conformément aux règles et principes comptables français.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne



comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de L'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidence de l'Association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

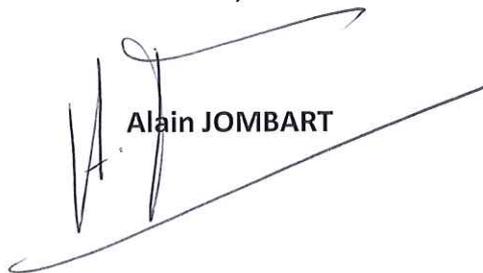
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 novembre 2023

**Pour la SAS Norguet, de Carcaradec,
Jombart, commissaire aux comptes**


Alain JOMBART

AVANT GARDE de SAINT DENIS

BILAN AU 31 AOUT 2023 en €uros

ACTIF	2022/2023			N - 1
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations corporelles</i>	1 983 164,44	1 765 615,99	217 548,45	200 551,43
Constructions	1 182 708,19	1 182 708,19	-	12 867,04
Bâtiment salle de danse	559 214,20	391 449,94	167 764,26	195 724,97
Installations générales	210 541,82	210 541,82	-	-
Matériel de bureau et informatique	4 129,98	2 409,02	1 720,96	
Matériels sportifs	26 570,25	17 753,50	8 816,75	17 693,50
Immo corporelles en cours	-		-	
<i>Immobilisations financières</i>	-		-	-
Autres titres immobilisés	-		-	-
Prêt	-		-	-
Total I	1 983 164,44	1 804 862,47	178 301,97	200 551,43
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours	-	-	-	-
Créances et comptes rattachés	20 078,54		20 078,54	91 331,50
Valeurs mobilières de placement	533 537,36		533 537,36	452 010,21
Disponibilités	91 510,56		91 510,56	94 596,06
Produits à recevoir	15 000,00		15 000,00	-
Charges constatées d'avance				1 616,78
Total II	660 126,46	-	660 126,46	639 554,55
Charges à répartir sur plusieurs ex. (III)	27 485,40		27 485,40	-
Ecart de conversion actif (IV)	-		-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	2 670 776,30	1 804 862,47	865 913,83	840 105,98

A

AVANT GARDE DE SAINT DENIS

BILAN AU 31 AOUT 2023 en en Euros

PASSIF	2022/2023	N - 1
FONDS PROPRES		
Réserves	16 306,67	- 4 290,15
Réserves pour projet de l'entité	9 695,30	9 695,30
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	6 611,37	- 13 985,45
Excédent ou déficit de l'exercice	53 862,87	20 596,82
Situation nette (sous total)	70 169,54	16 306,67
Subventions d'investissements	113 372,46	154 924,04
Provisions réglementées	-	-
Total I	183 542,00	171 230,71
FONDS DEDIES		
Fonds dédiées Ass. Montjoye	28 184,85	28 184,85
Fonds dédiées AEP St Denis	4 407,00	4 407,00
Total II	32 591,85	32 591,85
PROVISIONS		
Provisions pour travaux	451 248,80	451 248,80
Provisions pour charges IFC et litiges	15 118,00	13 422,00
Total III	466 366,80	464 670,80
DETTES		
Emprunts et dettes financières	72 600,00	96 650,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 898,57	7 467,96
Dettes fiscales et sociales	61 264,11	49 296,16
Autres dettes	900,00	-
Produits constatés d'avance	36 750,50	18 198,50
Total IV	183 413,18	171 612,62
Ecart de conversion passif (V)	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV+ V)	865 913,83	840 105,98

LIBELLES	Prévisionnel	2022/2023	N - 1
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations et participations stages	204 000,00	237 664,40	194 243,29
Ventes de biens et services			
_Ventes de tenues	3 100,00	6 455,00	1 425,00
Ventes de prestations de services	49 800,00	50 685,00	52 893,50
Recettes manifestations		4 576,00	1 540,00
Produits de tiers financeurs		-	-
Subvention Conseil Départemental	155 000,00	183 000,00	147 535,00
Subvention Ville de Saint Denis	10 000,00	15 350,00	-
Subvention ANS-PSF	15 340,00	15 340,00	-
Subvention ANS-Aide à l'emploi	4 900,00	4 781,83	24 247,41
Autres subventions et aides de l'Etat		-	800,00
Etat fonds de solidarité		5 985,60	8 852,38
Dons manuels	10 700,00	4 841,52	12 000,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions, transferts de charges.		-	4 836,20
Utilisations des fonds dédiés		-	-
Autres produits		-	-
Total I	452 840,00	528 679,35	448 372,78
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de matériels et tenues	8 680,00	18 781,22	3 702,61
Variations de stock	2 640,00	-	-
Frais de manifestations		13 769,43	
Autres achats et charges externes	75 000,00	133 171,08	77 879,67
Impôts, taxes et versements assimilés	21 000,00	28 907,22	26 399,02
Salaires et traitements	228 800,00	194 973,29	203 024,95
Charges sociales	53 000,00	86 894,04	98 411,09
Frais de formations	1 600,00	2 164,00	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	97 000,00	40 942,48	104 499,81
Dotations aux provisions			10 162,00
Report en fons dédiés			6 176,00
Autres charges	25 000,00	33 885,20	24 536,73
Total II	507 440,00	553 487,96	554 791,88
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 54 600,00	24 808,61	- 106 419,10

A

PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			577,47
Autres intérêts et produits assimilés	1 300,00	1 567,68	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total III	1 300,00	1 567,68	577,47

CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilés			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-
Total IV			

RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 300,00	1 567,68	577,47
--------------------------------------	-----------------	-----------------	---------------

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	-	23 240,93	- 105 841,63
--	----------	------------------	---------------------

PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion et sur exercices antérieurs		13 630,92	89 493,96
Sur opérations en capital	41 600,00	41 551,58	41 551,58
Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charges à répartir		41 228,10	
Total V	41 600,00	96 410,60	131 045,54

CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion et sur exercices antérieurs		5 564,10	4 607,09
Dotations charges à répartir		13 742,70	
Total VI	-	19 306,80	4 607,09

RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	41 600,00	77 103,80	126 438,45
---------------------------------------	------------------	------------------	-------------------

Total des Produits (I + III + V)	495 740,00	626 657,63	579 995,79
Total des Charges (II + IV + VI)	507 440,00	572 794,76	559 398,97

EXCEDENT OU DEFICIT	-	11 700,00	53 862,87
			20 596,82

A

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Dons en nature	-
Prestations en nature	179 305,00
Bénévolat	24 225,00
Total	203 530,00

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Secours en nature	-
Mise à disposition gratuite de biens	179 305,00
Prestations en nature	-
Personnel bénévole	24 225,00
Total	203 530,00

AGSD – ANNEXE au BILAN du 31 AOÛT 2023

1 Faits majeurs

1.1 Informations générales :

Objet social

L'association AVANT-GARDE de SAINT DENIS est une association sportive et culturelle, affiliée principalement à la Fédération Sportive et Culturelle de France - FSCF.

Nature et périmètre des activités et missions sociales réalisées

Ainsi au travers des activités qu'elle propose, elle vise l'épanouissement de la personne dans toutes ses dimensions. Notre projet associatif consiste à mettre à disposition des jeunes, adolescents et adultes une structure permettant de :

- Servir l'insertion sociale
- Découvrir et pratiquer des activités sportives ou culturelles
- Compléter leur formation
- Epanouir leur personnalité.

Description des moyens mis en œuvre

L'association gère, sur la commune de Saint Denis, un ensemble d'infrastructures et d'équipements sportifs au sein d'un gymnase privé.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06, et à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celle du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendances des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits marquants

Suite à la réalisation d'importantes dépenses d'entretiens engagées sur l'exercice 2023, l'association, compte tenu de son statut, a constaté en charge un montant total de XXXX euros. Le maintien en charge se justifie par le fait que l'AGSD n'est pas propriétaire des locaux qu'elle occupe.

De plus, dans un souci d'équilibre budgétaire et de pérennité, la direction a pris la décision de porter ces charges sur trois exercices.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Bilan actif

2.1.1 Immobilisations corporelles. Mouvements principaux

Au cours de l'exercice, dans le cadre du plan de développement de notre association nous avons pratiqué à la rénovation de notre matériel de bureautique.

<u>montant brut</u>	<u>solde au 31/08/22</u>	<u>+</u>	<u>-</u>	<u>solde au 31/08/23</u>
Constructions	1 182 708,19			1 182 708,19
Construction salle de danse	559 214,20			559 214,20
Installations générales	210 541,82			210 541,82
Matériel de bureau et informatique		4 129,98		4 129,98
Matériel de boxe	6 070,25			6 070,25
Matériels de remise en forme	20 500,00			20 500,00
TOTAL IMMO BRUTES	1 979 034,46	4 129,98	0,00	1 983 164,44

A

2.1.1 Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements des constructions	Linéaire	Immobilisations totalement amorties
Mat de bureau et informatique	Dégressif	3 ans
Matériels sportifs	Linéaire	3 ans

Les mouvements enregistrés sur les amortissements au cours de l'exercice sont les suivants :

<u>Amortissements des immobilisations</u>	<u>solde au 31/08/22</u>	<u>Dotation</u>	<u>reprise</u>	<u>solde au 31/08/23</u>
Constructions	1 195 575,23		12 867,04	1 182 708,19
Construction salle de danse	363 489,23	27 960,71		391 449,94
Installations générales	210 541,82			210 541,82
Mat de bureau et informatique	0	2 409,02		2 409,02
Matériel de boxe	2 043,42	2 043,42		4 086,84
Matériels remise en forme	6 833,33	6 833,33		13 666,66
TOTAL	1 778 483,03	39 246,48	12 867,04	1 804 862,47

2.1.2 Autres créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Fournisseurs avance & acompte	19 760,00	19 760,00	
Personnel avances et acomptes	178,54	178,54	
Subventions à recevoir	15 000,00	15 000,00	
Coupons ANCV	140,00	140,00	
TOTAL	35 078,54	35 078,54	

Au 31 août 2023, les subventions à recevoir correspondent au solde de la subvention de la ville de Saint Denis.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Charges à répartir sur plusieurs exercices	27 485,40	13 742,70	13 742,70
TOTAL	27 485,40	13 742,70	13 742,70

Les charges correspondent à des frais d'entretien des locaux. La direction a estimé l'étalement sur 3 ans.

Valeurs mobilières de placement

A la clôture de l'exercice, les placements de l'association sont de deux types :

- Livret A d'épargne LCL 81 325,81 €
- Deux comptes à terme 100 000,00 €
- Livret Pro LCL 336 963,57 €
- Bons de souscription du Crédit Agricole 15 247,98 €

Les produits générés par ces comptes sur l'exercice 2021/2022 se sont élevés à 1 567,68 €.

2.1.3 Fonds propres

<u>Libellés</u>	<u>solde au</u> <u>31/08/2022</u>	<u>Augmentation</u>	<u>Diminution</u>	<u>solde au</u> <u>31/08/2023</u>
Résultat au 31/08/2022	20 596,82		20 596,82	0
Report à nouveau	(13 985,45)	20 596,82		6 611,37
Réserves pour projet entité	9 695,30			9 695,30
TOTAL	16 306,67	20 596,82	20 596,82	16 306,67

2.1.4 Tableau des provisions pour risques et charges

<u>Provisions pour risque et charges</u>	<u>solde au 31/08/2022</u>	<u>Dotation</u>	<u>reprise</u>	<u>solde au 31/08/2023</u>
Provisions pour travaux	451 248,80			451 248,80
Provision IFC	3 422,00	1 696,00		5 118,00
Provision pour litige	10 000,00	0	0	10 000,00
TOTAL	464 670,80	1 696,00	0,00	466 366,80

Conformément aux termes du contrat de commodat liant l'AGSD et l'association Montjoye Saint Denis, une provision pour travaux avait été antérieurement comptabilisée.

Les conditions énumérées par le PCG dans son article 322-1s. étant toujours remplies, la direction de l'association maintient cette provision.

La provision pour IFC ne concerne que le personnel permanent, ayant l'ancienneté nécessaire.

La provision pour litige constituée, de 10 000,00 €, est consécutive à la procédure prud'homale engagée par Mr MAILLOLS.

2.1.5 Tableau de suivi des fonds dédiés

<u>Libellés</u>	<u>solde au 31/08/2022</u>	<u>Dotation</u>	<u>reprise</u>	<u>solde au 31/08/2023</u>
Fonds dédiés Ass. Montjoye	28 184,85			28 184,85
Fonds dédiés AEP-St. Denis	4 407,00			4 407,00
TOTAL	32 591,85	0,00	0,00	32 591,85

Les fonds dédiés par l'association Montjoye St Denis versés en 2021 sont affectés pour l'entretien de la toiture du gymnase.

En mai 2022, suite à sa dissolution, l'association AEP-St Denis a dédié son solde de

liquidation au profit de notre association, fonds à consacrer à la formation de nos bénévoles et cadres techniques.

2.1.6 Autres dettes - Classement par échéance

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1an	Échéances	
			De 2 à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	72 600,00	22 200,00	50 400,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 898,57	11 898,57		
Dettes fiscales et sociales	61 264,11	61 264,11		
Produits constatés d'avance	36 750,50	36 750,50		
TOTAL	182 513,18	132 113,18	50 400,00	

La dette sociale est constituée principalement par une créance sur l'URSSAF de 32 243,08 € dont 1 261,50 € consécutives aux mesures exceptionnelles accordées ces derniers mois pour accompagner la trésorerie des associations et pour 23 549,43 € au titre des cotisations dues pour les mois de février 2022, janvier et mars 2023 non prélevées et de 7 432,15 € au titre des mois de juillet et août 2023 et de la somme de 19 560,00 € au titre de la taxe foncière.

2.1.7 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance concernent les subventions d'exploitation ANS-PSF POUR 13 930,00 € et ANS-PSE pour 15 340,00 € perçues sur l'exercice mais concernant la saison 2023/2024, et le solde des indemnités versées à tort en 2020/2021 par l'Université Paris VIII pour 7 480,50 €.

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 - répartition des ressources de l'association

DETAIL DES AUTRES SUBVENTIONS

		31/08/2023	31/08/2022
	Autres subventions	218 472	172 582
742	<u>Dont :</u>		
	Conseil régional	0,00	0,00
	Ville de Saint Denis	183 000	147 535
	Conseil départemental	0,00	0,00
744	<u>Dont :</u>		
	Etat (ANS-PSF)	30 690	22 000
	Fonds de solidarité	0,00	800
	Divers	407	0,00
	Subvention Plan Cohésion Sociale	4 375	2 247

DETAIL DU COMPTE "PRODUITS DE GESTION COURANTE"

		31/08/2023	31/08/2022
758	Produits de gestion courante	243 650	203 595
	<u>Dont :</u>		
	Cotisations	237 664	194 243
	Dons	5 986	8 679
	Dons Covid19	0,00	173

3.2 Détail de certaines charges

DETAIL DU COMPTE REMUNERATION DU PERSONNEL

		31/08/2023	31/08/2022
641	Rémunérations du personnel	203 153	194 965
	<u>Dont :</u>		
	Dirigeant(s)	0,00	0,00
	Secrétariat, Direction, Services	85 193	96 638
	Encadrement technique	108 995	88 643
	Indemnités diverses	8 295	9 024
	Médecine du travail	670	660

En équivalent temps plein (ETP) l'effectif moyen au 31 août 2023 ressort à 6,07 ETP contre 6,27 ETP pour l'exercice précédent.

DETAIL DU COMPTE "CHARGES DE GESTION COURANTE

		31/08/2023	31/08/2022
658	Charges de gestion courante	33 885	22 502
	<u>Dont :</u>		
	Affiliations	33 063	23 262
	Licences-assurances		
	Rabais sur affiliations	0,00	-760
	Créances irrécouvrables	822	1 960

Détail du résultat exceptionnel

Au 31 août 2023, le résultat exceptionnel se présente de la manière suivante :

• Quote-part de subvention d'investissement ramenée au résultat		+ 41 552
• Transferts de charges sociales		+ 1 982
• Transferts de charges d'exploitation		+ 44 088
• Autres produits exceptionnels		+ 764
• Produits sur exercices antérieurs dont :		+ 12 867
Réintégration amortissements 2021/2022	12 867	
• Autres charges exceptionnelles		(334)
• Charges sur exercices antérieurs		(5 231)
	Résultat exceptionnel	+ 95 688

Détail de la valorisation des contributions volontaires en nature

Gymnase Abbé Joly :

En conformité aux nouvelles règles comptables applicables aux associations pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020, nous avons mis en place la valorisation des contributions volontaires en nature conformément à l'article 111-1 IR1 et IR2 du règlement 2018-06 dans sa version publiée le 28 décembre 2018.

1°/ Valorisation mise à disposition gratuite (commodat Montjoye St Denis)

Construction initiale :	sous sol	48 x 20 =	960,00 m ²
	rez de chaussée	48 x 23,30	1118,40 m ²
	surface totale déployée		2078,40 m ²

Les extensions complémentaires ayant été financées directement par l'AGSD à savoir :

1985	Salle Montjoye + foyer
2005	extension sur 3 niveaux
2010	salle parquetée danse

Association Avant-garde de Saint Denis

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

Evaluation par Yves Lecointre (gymnase sur 3 niveaux) revient 2000/2500 €/m²
si valorisation retenue à 1 850,00 €/m²

1 850,00 € x 2078 m² = 3 844 300 Euros
(indice : 2019-T4 = 1769)

3 844 300 x 2052/1769 = 4 459 301 Euros
(indice : 2022-T4 = 2052)

valeur locative annuelle au taux de 4 %

4 459 301 € x 4 % = 178 372 €

Arrondi à **178 372 euros**

Gymnase Maurice BAQUET - Salle compétition

Saison sportive : les jeudis de 17h15' à 22h00 = 430h00 x 1,50 € = **645,00 €**

**Gymnase Auguste DELAUNE - Salle spécialisée
gymnastique :**

Octobre à décembre 2022 : lundi à vendredi 16h00/semaine = 192h00 x 1,50 € = **288,00 €**

Soit un total de : **179 305 euros**

2°/ Valorisation Bénévolat :

2 149,50 heures x 11,27 € (SMIC au 01/01/23) = **24 225 euros**



Rémunération des dirigeants des trois plus hauts salariés et bénévoles

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, il est signalé qu'il n'a pas été versé, au cours de l'exercice 2022/2023 de rémunérations et avantages en nature aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

Les trois principales rémunérations des salariés représentent en globalité la somme de 74 241 € pour la période de septembre 2022 à août 2023.

Poursuite d'exploitation

Nous avons enregistré pour la saison écoulée l'adhésion de 1155 participants, proche de l'objectif de 1200 participants à atteindre pour nous permettre de couvrir nos charges de fonctionnement.

Pour la saison 2023/2024 :

- nos actions principales seront de poursuivre le développement de nos activités porteuses et de promouvoir les activités orientées sur la santé et la forme par le recrutement d'un nouvel encadrement.
- la création de deux nouvelles activités : la Capoeira et une section de Danse Cirque
- de sensibiliser la ville de Saint Denis pour poursuivre un meilleur accompagnement financier esquisser au cours de la saison 2022/2023 pour nous permettre de dégager à court terme un résultat d'exploitation excédentaire.